Image not found or type unknown

Remise en cause jugement mode de garde

Par **sabine**, le **10/12/2009** à **12:07**

Bonjour,
le pere de ma fille de 6 ans n'a qu'un droit de visite au greé des parties qui s'exercait le dimanche,pas de droit d'hebergement ni versement de pension alimentaire.il y a 2 mois j'ai demenagéé a 500kms.
j'aimerai savoir a koi il peut pretendre s'il remet le jugement en cause en sachant que ma fille n'a jamais passé plus de 2h avec lui sans moi
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés